



LES REVENDICATIONS DE L'INTERSYNDICALE DOUANE de l'OCCITANIE

À l'instar de nos collègues des Hauts de France, nous, Intersyndicale douanière de l'Occitanie, portons les revendications suivantes :

- ▶ Augmentation du point d'indice avec indexation sur l'inflation et augmentation de la grille indiciaire ;
- ▶ Intégration totale des primes dans le calcul des droits à pension ;
- ▶ Augmentation de l'IR (Indemnité de risques) pour les SU de 74 à 120 points et pour l'ACF (Allocation complémentaire de fonctions) égalité de traitement CO et SU avec une augmentation généralisée de 50€ ;
- ▶ Augmentation pour l'ensemble des agents SU et CO des heures de nuit, de dimanche et de jour férié à 7,00 € brut ;
- ▶ Prise en charge par l'État, d'au moins 50% de la complémentaire santé ;
- ▶ Pour les services actifs SU et CO actuels et à venir, bonification pleine et entière (sans plancher, ni plafond) au prorata de toutes les années réellement effectuées en actif pour tous les agents concernés avec suppression des bornes d'âge ;
- ▶ Possibilité de cumuler les NBI (Nouvelle bonification indiciaire) ;
- ▶ Suppression de la journée de carence ;
- ▶ Revalorisation des chèques déjeuner ;
- ▶ Une meilleure prise en charge administrative des demandes de remboursement CHORUS, avec simplification de la procédure et une réévaluation du taux forfaitaires pour les repas ;
 - ▶ Prise en compte des délais de route réels ;
 - ▶ Prise en charge totale des frais de déplacement pour les concours ;
 - ▶ Réinstauration de la cessation progressive d'activité ;
 - ▶ Prime de départ à la retraite d'un mois de salaire ;
- ▶ Instauration d'un repos compensateur à hauteur de 25 % sur les heures de nuit effectuées ainsi que la reconnaissance du rôle du chauffeur en contrôle dynamique (responsabilité, fatigabilité...) ;
- ▶ En matière d'habillement : abondement du carnet à points, amélioration de la qualité des vêtements et réduction des délais de livraison et ouverture d'un carnet à certains OP/CO pour le matériel de visite ;
- ▶ Définir un maximum en pourcentage d'heures de nuit par mois ;
- ▶ Adapter le matériel douanier aux spécificités de chaque branche (ex : gilets pare balles floqués, vestes en dotation individuelle pour les OP/CO) ;
- ▶ Aménagement des locaux en totale concertation avec les agents (réfection des locaux, agrandissement et aménagement des locaux sociaux, des hangars de contrôle fonctionnels...);
- ▶ Garantie de stationnement pour l'ensemble des agents, avec places de parking réservées ;
- ▶ Suppression des indicateurs de performance ;
- ▶ Sur les mêmes résidences, respect du tableau interne de mutation ;
- ▶ Passage des agents de catégorie C en B, dès acquisition des critères statutaires pour la Liste d'Aptitude ;
- ▶ Formation professionnelle en présentiel et adaptée aux réalités du terrain: suppression du e-learning ;
- ▶ Application non restrictive de la note sur les AEA (autorisations exceptionnelles d'absence) ;
- ▶ Remettre les effectifs nécessaires à l'exercice de toutes nos missions douanières.

Stop à la remise en cause des missions douanières au nom de la fluidité des trafics
Maintien des missions comptables et du recouvrement à la DGDDI
Non au mépris d'une certaine hiérarchie vis-à-vis des agents.